

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds d'Investissement à Vocation Générale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

STAMINA OR (FR0000981193)

Ce Fonds d'Investissement à Vocation Générale est géré par STAMINA ASSET MANAGEMENT

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En souscrivant à ce FCP, vous investissez dans un fonds investi à hauteur de 100% de l'actif net en autres OPC gérés ou non par Stamina Asset Management.

L'objectif de ce FCP est d'améliorer sur un horizon de placement de 5 ans le couple rendement/risque d'un investissement en actions effectué sur le secteur minier, en particulier sur les mines d'or, avec une possible diversification sur des valeurs liées à l'exploitation d'autres ressources naturelles et/ou avec une diversification sur des produits de taux.

A des fins de lisibilité et à titre informatif, la performance du fonds pourra être rapprochée à posteriori de l'indicateur de référence suivant : FT Gold Mines TR (en euros).

Pour y parvenir, le gérant, en fonction de ses analyses quantitatives et qualitatives, sélectionne discrétionnairement, sans contrainte de répartition géographique, sectorielle, de taille de capitalisation, des OPCVM français et européens, des Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) français ou européens respectant les quatre critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier, en respectant l'allocation suivante :

- de 0 à 100% de l'actif net en OPC spécialisés sur le marché des actions internationales et principalement des actions des entreprises minières ;

- de 0 à 100% de l'actif net en OPC investissant dans des produits de taux et/ou des obligations d'entreprise, et/ou des obligations convertibles et/ou des produits de gestion alternative.

L'exposition en OPC de taux investis en titres spéculatifs (dits « High Yield ») ne dépassera pas 40% de l'actif net. Le degré d'exposition du fonds au risque actions sera compris entre 0% et 100% de l'actif. Le risque de change peut atteindre 100% de l'actif et n'est pas systématiquement couvert pour la part des investissements effectués hors zone Euro.

Des contrats financiers (tels que des futures) peuvent être utilisés pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques action, et/ou risque de taux et/ou au risque de change. Le gérant pourra intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou gré à gré et engager jusqu'à 100% de l'actif du FCP.

Les demandes de souscription/ rachat sont reçues tous les jours jusqu'à 12 heures auprès de BNP Paribas Securities Services et exécutées quotidiennement, sur la prochaine valeur liquidative, selon les modalités précisées dans le prospectus.

Le FCP capitalise ses revenus. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible ← Rendement potentiellement plus faible A risque plus élevé → Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement du FCP est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le niveau de risque de niveau (7) déterminé pour ce fonds reflète principalement le risque des marchés actions et de taux sur lesquels il investit.

Risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur :

Risque d'exposition aux devises ou taux : le fonds peut s'exposer (dans la limite de 100% l'actif net), notamment via des produits dérivés, à des devises autres que l'euro et à des taux, dont l'évolution peut être très différente des marchés actions représentés par son indicateur de référence.

Risque de crédit : il représente le risque de dégradation de la signature d'un émetteur de dette privée qui induirait une baisse de la valeur du titre et donc de la valeur liquidative du fonds qui serait investi sur cet actif.

FRAIS

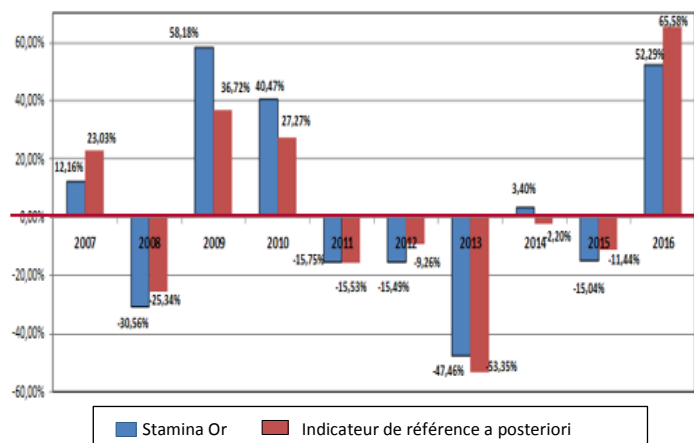
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5%
Frais de sortie	0%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	3,15%*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Une commission de surperformance de 15% est appliquée sur la différence positive entre la performance du FCP (nette des frais de gestion fixes) et la plus élevée des deux performances suivantes : • Performance de l'indicateur de référence a posteriori FT Gold Mines TR • Performance de 9% annuels prorata temporis Une commission de surperformance de 0,01% a été prélevée sur l'exercice 2017.

*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos en juin 2017. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre. Il est possible qu'à l'avenir le montant prélevé soit inférieur. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et Commissions » du prospectus de ce FCP, disponible sur le site www.stamina-am.com.

PERFORMANCES PASSES



Le FCP a changé de dénomination le 18 décembre 2015 : STAMINA OR en remplacement de PRIMONIAL OR.

Le diagramme affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures. Les performances annuelles du fonds sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par le FCP.

Ces performances ont été élaborées sur la base de la stratégie de gestion mise en œuvre jusqu'au 19 mars 2012 ; date à laquelle la gestion du fonds a été reprise par Stamina Asset Management.

Ces performances ont été élaborées sur la base de l'indicateur de référence à posteriori FT Gold Mines 75,00% (en USD) + 25,00% MSCI World-S1-Materials (en USD).

A compter du 08/04/2013, l'indicateur de référence a posteriori est le suivant : FT Gold Mines TR (en euros).

Le FCP a été créé le 24 juin 1983. La devise de référence est l'euro (EUR).

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FIVG (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le DICI et le prospectus du FCP ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : STAMINA ASSET MANAGEMENT, 19 avenue de Suffren, 75007 Paris.

Modalités de communication de la valeur liquidative : La valeur liquidative peut être consultée auprès de Stamina Asset Management, 19 avenue de Suffren - 75007 Paris.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.

Rémunération : l'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par la société de gestion au regard de différents critères en ce compris les performances financières de la société de gestion au titre de l'année écoulée. Pour toute information complémentaire, vous pouvez adresser votre demande à cci_am@primonial.fr.

Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus). La responsabilité de STAMINA ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Stamina Asset Management est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28/12/2017.